

Arrêté ministériel portant nomination des membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en ophtalmologie

A.M. 25-03-2026

M.B. 10-04-2026

Le Ministre en charge de l'agrément des prestataires des soins de santé,

Vu la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé ;

Vu le décret du 03 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ;

Vu l'arrêté royal du 25 novembre 1991 établissant la liste des titres professionnels particuliers réservés aux praticiens de l'art médical, en ce compris l'art dentaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes, l'article 4 ;

Considérant que les Facultés de Médecine de l'Université catholique de Louvain, de l'Université libre de Bruxelles et de l'Université de Liège ont proposé des membres docteurs en médecine, chirurgie et accouchement agréés comme médecins spécialistes en ophtalmologie qui occupent effectivement depuis au moins trois ans des fonctions académiques ;

Considérant que le Groupement des Unions professionnelles belges de Médecins spécialistes a proposé des membres, docteurs en médecine, chirurgie et accouchements agréés depuis au moins trois ans comme médecins spécialistes en ophtalmologie ;

Considérant que les membres visés à l'article 1^{er} remplissent les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 précité ;

Considérant qu'il convient de nommer des membres effectifs et suppléants de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en ophtalmologie,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission d'agrément des médecins spécialistes en ophtalmologie :

1° En tant que membres occupant des fonctions académiques, visés à l'article 4, 1°, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 novembre 2017 fixant la procédure relative à l'agrément des médecins spécialistes et des médecins généralistes :

Membres effectifs	Membres suppléants
-------------------	--------------------

Docteur LEVECQ Laurent	Docteure BARTOSZEK Paulina
Docteur KALLAI Oscar	Docteure DELLE FAVE Martina
Docteur RAKIC Jean-Marie	Docteure VAN CAUWENBERGE Françoise

2° En tant que membres praticiens visés à l'article 4, 2°, du même arrêté :

Membres effectifs	Membres suppléants
Docteur SUTTO Frédéric	Docteur MAKHOUL Joseph
Docteur SCHEPENS Gauthier	Docteur ANDRIANTAFIKA Raberahona
Docteure LEPIECE Gwendoline	Docteure KOLLER Jacqueline

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication.

Bruxelles, le 25 mars 2026.

Le Ministre de la Santé, des Droits des Femmes et de l'Egalité des Chances,

Y. COPPIETERS